

## Compte rendu – Session de travail du mardi 15 février 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 15 février 2022 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M<sup>e</sup> François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

## Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022

<b>Sujet</b>	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 1 <sup>er</sup> février 2022.
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

### Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1 à 2, 3 à 5, 8, 10, 11, 12 à 13, 14 à 16, 18, 19, 25, 71, 75, 76, 77, 78, 81, 90, 93 et 94.

Plus précisément, aux points 1 et 2, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande à qui s'adresse cet agrandissement de la zone commerciale. M. Robert Dussault répond que sous l'ancien règlement d'urbanisme, un commerçant avait payé pour agrandir l'aire d'affectation du sol, et que l'agrandissement a été omis dans le nouveau règlement. La Ville est alors tenue de ramener cette mesure. M. Jonathan Bradley demande quant à lui si la conseillère ou le conseiller du district visé par une assemblée publique de consultation est invité à y participer. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay répond que la conseillère ou le conseiller n'est pas invité de façon officielle, mais qu'elle ou il peut y participer.

Aux points 3 à 5 et 14 à 16, M<sup>e</sup> François Bélisle demande s'il y aura interdiction de construire des multilogements dans le cadre de ce projet de prolongement des rues des Sittelles et des Mésanges et si des mesures d'atténuation de la vitesse (chicane ou dos d'âne allongé) ont été prévues. M. Robert Dussault répond que selon lui, seules les constructions unifamiliales seront autorisées. Il fera certaines vérifications à ce sujet. Pour ce qui est des mesures d'atténuation de la vitesse, il affirme qu'il est trop tôt pour se prononcer, mais que la rue respectera le Guide d'aménagement des voies de circulation municipales. M. Pierre Montreuil ajoute qu'un des dix axes de l'approche de sécurité routière systémique porte sur le ralentissement de la circulation dans les rues de la Ville.

Au point 8, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si les travaux de surdimensionnement doivent être faits parce que les infrastructures actuelles n'ont pas été conçues pour un futur développement résidentiel. M. Robert Dussault répond que ce n'est pas le cas. Le surdimensionnement a été planifié en aval afin de desservir les développements qu'il y aura en amont.

Au point 10, M. Pierre-Luc Fortin demande si le plan de gestion des eaux a été présenté à un ancien comité. M. Robert Dussault répond que le sujet du réaménagement des cours d'eau revient tous les deux ans puisqu'il s'agit d'un règlement financé sur deux ans. Il précise qu'il existe un comité de fonctionnaires sur les cours d'eau.

Au point 11, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme qu'une somme d'argent importante est liée à ce point et qu'elle souhaite avoir un suivi plus concret de ces dépenses afin de savoir ce qui est corrigé et ce qui est projeté. M. Robert Dussault répond qu'une somme d'un million \$ est ajoutée à un règlement de 2017 en lien avec un plan stratégique sur les eaux usées et que cette somme était déjà prévue au PTI. Mme Albernhe-Lahaie demande si cette somme sert à corriger un problème. M. Dussault répond qu'il s'agit de séparer l'eau de pluie des eaux usées. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite dans quels secteurs cette somme sera dépensée. M. Dussault répond que les membres du Conseil seront appelés à se prononcer sur ce sujet à une prochaine rencontre de l'un des comités.

Aux points 12 et 13, M. Dany Carpentier demande si les citoyennes et citoyens du secteur ont été mis au courant. M. Robert Dussault répond que les citoyennes et citoyens du secteur ont été informés l'année avant l'adoption et la mise en vigueur du nouveau règlement d'urbanisme.

Au point 18, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite savoir quelles études ont été réalisées et le montant lié à ces études. Elle souhaite aussi avoir un suivi des endroits où ces mesures visant à améliorer la sécurité routière seront appliquées.

Au point 19, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande pourquoi des coûts supplémentaires de 530 000 \$ ont été inscrits. Mme France Cinq-Mars répond que dans la fiche, il est question d'une estimation D et de coûts liés à des frais pour des expropriations plus élevés que prévu, du taux d'inflation plus élevé et des frais de remblais plus élevés.

Au point 25, M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay informe les membres du Conseil que tous les prêts accordés ont été regroupés dans la même fiche et qu'il s'agit de prêts déjà autorisés. Mme Sabrina Roy annonce être en conflit d'intérêts sur ce point et qu'elle s'abstiendra de voter à la séance publique. M. Dany Carpentier demande ce qui signifie le mot « pardon » dans le cas de ces prêts. Mme France Cinq-Mars répond que la partie pardonnable d'un prêt est non remboursable.

Au point 71, M<sup>e</sup> François Bélisle tient à avoir l'assurance que la construction de ces immeubles à logements ne nécessitera pas l'abattage d'arbres et qu'elle n'empiètera pas sur les terrains de Forestia. M. Robert Dussault répond que les quatre immeubles qui seront construits auront la même typologie que les autres bâtiments des Haltes du Roy. Il ne peut cependant se prononcer sur le couvert forestier. Il précise que les terrains de Forestia ne seront pas touchés par la construction de ces immeubles à logements.

Aux points 75, 76 et 78, MM. Dany Carpentier et François Bélisle souhaitent que la population soit informée de la hausse des coûts liée à l'inflation de ces travaux coûteux, mais nécessaires.

Au point 77, M. Pierre-Luc Fortin demande quelles sont les attentes dans ce dossier et où en est le projet d'Allée des Trifluviennes. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit de l'aménagement de l'Allée Hart, entre le boulevard des Draveurs et la rivière Saint-Maurice et que cette allée a une typologie particulière. Les plans préliminaires ont été préparés par la Direction du génie. De l'autre côté, sans traverser la voie ferrée, la voie est plus standard. Il ajoute que le projet de l'Allée des Trifluviennes est toujours en analyse. M. Fortin demande s'il est possible d'aménager l'Allée des Trifluviennes à même l'Allée Hart. M. Dussault va en discuter avec les équipes du Génie et de l'Aménagement.

Au point 81, M. Pierre-Luc Fortin demande des explications sur la hausse de la subvention versée à Énergie CMB alors que les citoyennes et citoyens doivent payer pour avoir accès aux sentiers de ski de fond et de vélo de montagne. Mme Sophie Desfossés répond qu'une partie de la subvention est versée pour l'entretien complet des pistes de ski de fond du parc linéaire. Auparavant, Énergie CMB utilisait l'équipement de la Ville pour tracer les pistes. Cet équipement n'étant plus fonctionnel, Énergie CMB a fait l'achat de l'équipement nécessaire, et la subvention permet de louer l'équipement. M. Pierre-Luc Fortin demande si ce sujet a été discuté en comité. Mme Desfossés répond qu'une discussion a eu lieu à l'ancien Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire. M. Philippe Champagne ajoute qu'une partie de la subvention sert au fonctionnement général et permet de régler les ententes liées aux droits de passage sur les terrains avoisinants.

Au point 90, Mme Geneviève Auclair demande quel programme de soutien permet d'accorder une subvention aux organismes culturels. Mme Sophie Desfossés répond qu'il s'agit du programme de subvention régulier, qui est actuellement en révision.

Au point 93, M. Pierre-Luc Fortin se questionne sur le côté éthique de ce don puisqu'une publicité au nom de l'entreprise donatrice sera apposée sur le module de jeux. Selon M. Fortin, il y a une différence lorsqu'un don est fait par une fondation plutôt que par une entreprise. Il ne souhaite pas que le privé finance des services essentiels pour la population. Mme Sophie Desfossés répond qu'un montant a été déterminé pour qu'une plaquette au nom de l'entreprise donatrice soit apposée, et que la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire ne souhaite pas refuser la venue de partenaires financiers pour obtenir des équipements à valeur ajoutée. Mme Cynthia Simard ajoute qu'une discussion sur le sujet des dons a eu lieu à l'interne puisque la Ville reçoit de plus en plus d'offres de partenaires privés et qu'il est nécessaire de baliser les pratiques. Une proposition sera présentée au Conseil au cours des prochains mois. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il est possible de proposer aux entreprises qui veulent faire un don de verser leur contribution dans un fonds ou une fondation. Mme Desfossés répond que ces dons sont avantageux pour la Ville et qu'il y a de fortes chances pour que des entreprises offrent leur participation financière de plus en plus souvent. Il sera nécessaire de fixer des règles sur la valeur de la contribution des partenaires et la durée de vie de la plaquette à leur nom. Les membres du Conseil discutent de la question et bon nombre d'entre eux sont favorables à ces dons d'entreprises privées.

Au point 94, M. Dany Carpentier demande si la Ville reprend le dossier. M. Jean Lamarche répond que le projet prend de l'ampleur et que c'est l'équipe de la Ville qui prend les commandes. M<sup>e</sup> Annie Pagé ajoute qu'il s'agit maintenant d'un projet Ville et non plus du projet d'un tiers.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay annonce l'ajout, en Affaires nouvelles, de points concernant un développement résidentiel dans le district de Sainte-Marthe-du-Cap. Ces points ont été présentés à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue en matinée. Elle ajoute qu'au point 24, une personne doit être nommée pour siéger à cette instance. Les membres du Conseil sont tous d'accord pour nommer M. Daniel Cournoyer.

**Décision :** Ajouter des points en Affaires nouvelles à la séance publique.

**Responsable de l'exécution :** Direction du greffe, gestion des documents et archives.

**Échéancier / suivi :** Séance du 15 février 2022.

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :** s. o.

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :** s. o.

## Points demandés par les élu·es et élus municipaux

<b>Sujet</b>	<p><b>Mise à niveau du salaire des conseillères et conseillers</b></p> <p>M. Pierre Montreuil lance la discussion sur la mise à niveau du salaire des conseillères et conseillers municipaux en demandant comment il est possible d'intéresser une femme ou un homme à consacrer des heures chaque semaine au service public. Selon lui, un rattrapage salarial permettrait aux femmes et aux hommes qui souhaitent participer à la vie démocratique de leur ville de concilier vie personnelle, vie professionnelle et service public sans subir une baisse de revenus.</p> <p>Les membres du Conseil prennent la parole pour discuter de la question. Tous affirment avoir pris une décision éclairée au moment de se présenter aux élections de novembre 2021 et être au fait, à ce moment, du salaire et des conditions de travail. Pour certaines et certains, il était évident que le travail de conseillère ou de conseiller en était un à temps partiel alors que pour d'autres, il s'agissait d'un travail à temps plein. Elles et ils s'entendent sur des points, notamment le temps à consacrer au travail de conseillère et conseiller varie entre 20 et 35 heures par semaine (par exemple, réunions, présentation et compréhension des dossiers, rencontres avec les citoyennes et les citoyens, etc.); le travail de conseillère et de conseiller est un travail de jour, de soir et de fin de semaine qui n'est pas valorisé à sa juste valeur; les membres du Conseil ne devraient pas avoir à tenir un vote sur leur salaire, le gouvernement provincial devrait s'inspirer des chartes en vigueur dans les centres de services scolaires et amener une uniformité partout au Québec; le rattrapage salarial permettra d'attirer des gens de différents horizons professionnels pour avoir une diversité au sein du conseil municipal. M. Lamarche prend ensuite la parole. Il affirme qu'il ne demandera pas une augmentation de salaire pour le poste de maire, et annonce qu'il faut aller plus loin que la question salariale et énonce quatre objectifs : valoriser le rôle de l'élue et élu, se donner la possibilité et les moyens d'avoir un conseil accessible et hétérogène, permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'exercer la fonction de conseillère ou conseiller en maintenant le lien d'emploi avec leur emploi actuel ou en continuant d'exercer leur profession et obtenir l'équité avec les villes de taille comparable. M. Lamarche poursuit en affirmant que cette démarche porte sur deux enjeux, le premier étant un enjeu financier et le deuxième un enjeu lié au temps à consacrer à la fonction. Il souhaite continuer à travailler sur ce dossier avec les membres du Conseil et énonce certains points qui devront être abordés durant ce travail, notamment la définition, la répartition et le mode de rémunération des tâches, l'utilisation optimale du budget de recherche, la prime de transition à considérer dans le salaire et l'adéquation avec les autres discussions salariales en cours à la Ville. M. Lamarche propose de travailler avec un consultant externe à l'atteinte des objectifs qu'il a nommés et d'inclure ce rattrapage salarial dans le prochain budget. Pour certaines et certains membres du Conseil, cet échéancier est un peu éloigné, mais elles et ils sont d'accord avec la démarche proposée.</p>
<b>Décision :</b> s. o.	
<b>Responsable de l'exécution :</b> s. o.	
<b>Échéancier / suivi :</b> s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> M. Pierre-Luc Fortin quitte la rencontre à 14 h 08.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> s. o.	

## Tour de table des présidentes et présidents des comités

<b>Sujet</b>	<p><b>Comité Assurer un environnement sain et propre :</b> Mme Geneviève Auclair, présidente, annonce que le Comité a formulé deux recommandations, une en faveur d'un règlement bannissant les sacs d'emplettes de plastique et une autre contre l'adoption d'un règlement sur les pesticides.</p> <p><b>Comité Assurer la gestion des eaux :</b> M<sup>e</sup> François Bélisle, président, annonce qu'un seul sujet était à l'ordre du jour du Comité, soit le règlement sur l'utilisation de l'eau potable. Le Comité a recommandé l'adoption des modifications proposées et l'octroi d'un mandat pour la rédaction et l'adoption d'un règlement sur l'utilisation de compteurs d'eau.</p> <p><b>Comité Assurer la sécurité des milieux :</b> M. Jonathan Bradley, président, annonce que deux présentations ont été faites à la première réunion du Comité, une présentation sur la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile et une autre sur la Direction de la police. Le Comité a aussi formulé une recommandation qui sera partagée à la partie huis clos de la session de travail.</p>
<b>Décision :</b> s. o.	
<b>Responsable de l'exécution :</b> s. o.	
<b>Échéancier / suivi :</b> s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> s. o.	